

Département de Vaucluse



ÉCOLES MUNICIPALES DE BOLLÈNE :

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

A envoyer par mail avec les pièces jointes
ou à rapporter au service Enfance Jeunesse avec les pièces jointes

Mesures sanitaires : Le port du masque est obligatoire, j'apporte mon stylo



INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022
Période d'inscription : du **04 Mai 2021** au **04 juin 2021**

ELEVE A INSCRIRE

NOM : _____ PRENOM : _____

SEXE: F M NE(E) LE / __ / __ / __ / __ /

LIEU DE NAISSANCE: _____

ECOLE PRECEDEMMENT FREQUENTEE (NOM + VILLE) : _____
CLASSE : _____

CERTIFICAT DE RADIATION AVS

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP PRÉCISEZ

L'ENFANT RESIDE : PARENTS PERE MERE GARDE ALTERNÉE FAMILLE D'ACCUEIL
TUTEUR FOYER

SI LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EST INSUFFISANTE DANS L'ÉCOLE DE SECTEUR, INDIQUER UNE ÉCOLE DE SUBSTITUTION (SOUS RÉSERVE DE PLACE DISPONIBLE) :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM PRÉNOM ET LIEN DE PARENTE :



JE SOUSSIGNÉ(E),
SUR

..... DÉCLARE

L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS CE DOSSIER.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS, ANNEXÉES A CELUI-CI, ET M'ENGAGE A SIGNALER TOUT CHANGEMENT QUI POURRAIT INTERVENIR EN COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

FAIT A BOLLÈNE, LE

SIGNATURE

** L'article 372-2 modifié du Code Civil permet à un parent de faire seul un « acte usuel de l'autorité parentale », l'accord de l'autre parent étant présumé.*

** Conformément à l'article 441-1 et suivants, du Code Pénal pouvant entraîner d'éventuelles poursuites pour toute fausse déclaration, et sanctionne le faux et usage de faux qui sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Période d'inscription : du 04 Mai 2021 au 04 juin 2021

ADRESSEZ VOS DEMANDES OU INTERROGATIONS PAR COURRIEL A : service.jeunesse@ville-bollene.fr

OU APPELEZ LE 04,90,40,51,15

A L'ACCUEIL, VEUILLEZ TRANSMETTRE LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ⚡ LIVRET DE FAMILLE COPIE DE LA PAGE DES PARENTS, DE L' ENFANT A SCOLARISER OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS, MIS A JOUR.
- ⚡ FACTURE D'UN FOURNISSEUR D'ÉNERGIE DE -2 MOIS, OU ECHEANCIER EN COURS :
 - *ELECTRICITE/EAU OU ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION.

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE :

- ⚡ VOUS ÊTES LOCATAIRE : CONTRAT DE BAIL + ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION.
- ⚡ VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE : TITRE DE PROPRIÉTÉ + ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION.

EN CAS DE SÉPARATION, DIVORCE :

- ⚡ COPIE DU JUGEMENT INTÉGRAL PRÉCISANT LES MODALITÉS DE GARDE ET LA RÉSIDENCE HABITUELLE DE L'ENFANT.
- ⚡ ATTESTATION CONJOINTE DES PARENTS PRÉCISANT LES MODALITÉS DE GARDE ET LA RÉSIDENCE HABITUELLE DE L'ENFANT

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, FOURNIR EN COMPLÉMENT DE LA COPIE DU JUGEMENT INTÉGRAL OU DE L'ATTESTATION :

- ⚡ UNE AUTORISATION CONJOINTE DES PARENTS POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE DE LEUR(S) ENFANT(S) ;
- ⚡ COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE CHAQUE PARENT.

AUTRE CAS : CONTACTER LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE AU 04 90 30 51 15

MODALITES D'INSCRIPTIONS
RESIDENCE D'ORIGINE : COMMUNE DE BOLLENE

Période d'inscription : du 04 Mai 2021 au 04 juin 2021

EN APPLICATION DES ARTICLES L.212-7, L.131-5 ET L.131-6 DU CODE DE L'ÉDUCATION, LA VILLE DE BOLLENE PROCÈDE DIRECTEMENT A LA PRÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRÉ.

SONT CONCERNÉS LES ENFANTS **NÉS EN 2018** RENTRANT EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MATERNELLE Petite Section et **NÉS EN 2019** RENTRANT EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MATERNELLE Très Petite Section (Écoles Curie et Giono).

LES ENFANTS **NÉS EN 2015** RENTRANT EN CP ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LE SECTEUR.

LE DOSSIER COMPLÉTÉ ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES PEUVENT ÊTRE :

SOIT DÉPOSÉS (ET NON ENVOYÉS PAR COURRIER POSTAL), DANS LES MEILLEURS DÉLAIS, AU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE.

SOIT TRANSMIS PAR VOIE ELECTRONIQUE AVEC L'ENSEMBLE DES PIÈCES DEMANDÉES A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : service.jeunesse@ville-bollene.fr

APRÈS LE TRAITEMENT ET LA SAISIE INFORMATIQUE DE VOTRE DOSSIER, UN CERTIFICAT DE PRÉINSCRIPTION VOUS SERA DÉLIVRÉ. VOUS POURREZ ALORS PROCÉDER A L'INSCRIPTION DÉFINITIVE DE VOTRE ENFANT AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA VILLE DE BOLLENE APPLIQUE UNE SECTORISATION DES ÉCOLES. AUSSI, L'AFFECTATION SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT DÉPEND DE VOTRE DOMICILE ET DU PÉRIMÈTRE ÉTABLI. TOUTEFOIS, LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE INSTRUIRA LA DEMANDE EN FONCTION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉCOLE DE SECTEUR. SI CELLE-CI EST INSUFFISANTE, L'INSCRIPTION SERA EFFECTUÉE SUR UNE ÉCOLE DE LA COMMUNE, PERMETTANT D'ACCUEILLIR L'ENFANT DANS SON NIVEAU SCOLAIRE.

HORS COMMUNE VERS BOLLENE POUR LES FAMILLES NON-BOLLENOISES

REMPHIR ET FAIRE SIGNER PAR LE MAIRE DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE, L'IMPRIME RÉSERVÉ A CET EFFET ET LE JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION.

VOTRE DOSSIER DEVRA ÉGALEMENT ÊTRE ACCOMPAGNE DE VOTRE DEMANDE DE DÉROGATION (COURRIER EXPOSANT LES MOTIVATIONS, PIÈCES JUSTIFICATIVES).

L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE APRÈS SON EXAMEN EN COMMISSION ET EN FONCTION DES PLACES RESTANT DISPONIBLES APRÈS INSCRIPTION DE TOUS LES ENFANTS BOLLENOIS, PRIORITAIRES SUR LEUR ÉCOLE DE SECTEUR.

LA VILLE DE BOLLENE SE RESERVE LE DROIT DE VERIFICATION ET DE REINTEGRATION DE L'ENFANT DANS SON SECTEUR D'ORIGINE EN CAS DE FAUSSE DECLARATION.

NB : LE PRÉSENT DOSSIER FAIT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATISE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI 78.17 DU 06/01/1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES. LES PERSONNES CONCERNEES PAR LES INFORMATIONS NOMINATIVES PORTÉES SUR LE FORMULAIRE PEUVENT EN DEMANDER LA COMMUNICATION AINSI QUE LA RECTIFICATION LE CAS ÉCHÉANT, PAR ÉCRIT AUPRÈS DE LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE